



## *Réforme statutaire des personnels techniques : synthèse des propositions*

Ce jour s'est tenue la réunion multilatérale tant attendue par le SNPPT FO !

Suite à la réorganisation de la DAP, l'administration nous a présenté la nouvelle organisation et l'équipe qui travaillera sur le projet.

Il nous a été présenté lors de cette multilatérale les projets proposés par les 3 OS.

Chaque projet a été chiffré et il en ressort que le projet du SNPPT FO est le plus valorisant pour les personnels techniques de chacun des grades. D'autre part, il apparaît que la proposition de Force Ouvrière est la seule à fournir une réelle revalorisation dès la première année.

La retranscription du projet Force Ouvrière dans la synthèse remise le jour de la réunion ne reprend pas l'intégralité de nos propositions et notamment le mode de reclassement des adjoints techniques de 2<sup>e</sup> classe et certaines primes complémentaires que nous avons décrites dans notre argumentaire (ENAP, prime informatique, prime Corse,...).

Suite aux précédentes réunions et aux souhaits actuels de l'administration de réévaluer le niveau de compétence de l'ensemble des personnels techniques, le SNPPT FO a transmis un projet ambitieux qui met en cohérence les grilles indiciaires avec le niveau de recrutement souhaité par l'administration. Ces grilles répondent à une 2<sup>ème</sup> exigence : celle de rattraper un retard accumulé depuis notre dernier statut de 1999.

Le SNPPT FO a proposé des grilles indiciaires en corrélation avec le statut spécial qui permet d'avoir des grilles sur-indiciées.

Nous avons demandé la position de l'administration sur les orientations à venir pour le corps des personnels techniques. En retour nous avons été informés que rien n'avait été tranché. Cependant, l'orientation choisie pour le recrutement serait un recrutement sur titre avec une série de diplômes ciblés.

L'administration a annoncé la nécessité de conserver une filière technique informatique avec un niveau de recrutement à Bac/Bac+2.

L'administration souhaite d'abord travailler sur le qualitatif avant de travailler sur le quantitatif.

La DRH indique avoir commencé à travailler avec les anciennes sous-directions SD, et attendre les souhaits des nouvelles directions.

Le bureau de l'immobilier a effectué un bilan sur le positionnement des agents sur le terrain : agents de cat B et A en DAI, agents de catégorie C (exécutants et agents de maîtrise) et B en établissements. Nous avons rebondi sur la nécessité d'établir des organigrammes types par établissement et par Direction Interrégionale. Ces organigrammes permettraient d'établir la cartographie réelle du besoin en effectifs de toutes catégories. Le SNPPT FO souhaite avoir une plus grande lisibilité des besoins et des postes vacants.

Concernant la gestion déléguée, l'administration a pointé la nécessité d'avoir un réel contrôle des prestations. Le SNPPT FO a rappelé la nécessité de positionner des personnels techniques de cat A et cat B dans les établissements en gestion déléguée et en PPP. Notre organisation syndicale a déjà transmis à plusieurs reprises au ministère et à la DAP la liste des établissements devant être dotés de personnels techniques.

Concernant les astreintes techniques, on peut s'étonner que le secrétaire général de l'UFAP Monsieur FORGET, ait refusé de traiter le sujet au niveau statutaire, préférant le renvoyer à une négociation incluant l'ensemble des corps pénitentiaires. Le SNPPT FO a exigé que les astreintes techniques soient renégociées à l'occasion de la réforme statutaire.

L'administration souhaite avoir sous 3 mois maximum la cartographie des besoins et la création des fiches métiers. Ce travail sera réalisé par le biais de réunions bilatérales avec les sous-directions métiers et pilotage de la sécurité des services. **L'objectif global de l'administration est de voir aboutir le projet de réforme pour fin 2016.**

**Le SNPPT FO a demandé à l'administration de transmettre des documents de travail avant chacune des réunions afin de les rendre plus efficaces.**

Notre organisation syndicale tient aussi à rappeler à l'administration que lors des précédentes réunions bilatérales **nous avons été la seule organisation** à avoir fourni un dossier complet précisant les organigrammes par type d'établissement et les fiches de poste préfigurées.

Compte tenu des nombreux éléments fournis à l'administration par notre organisation, **le SNPPT FO regrette la lenteur de l'avancée du projet de réforme statutaire.**

Nous restons dans l'attente de la transmission du calendrier des prochaines réunions de travail en bilatérale avec les nouveaux services de la DAP.

Même si la DAP nous indique que l'aboutissement du statut des personnels techniques est une de leurs priorités, le SNPPT FO attend des garanties en matière de contenu des réunions de travail et de tenue des délais.

**Les personnels techniques ont déjà trop attendu.**

**Nous vous invitons à consulter notre site internet pour découvrir le projet de Force Ouvrière et les documents transmis par la DAP.**

*Le 29 septembre 2015,  
Le Secrétaire Général,  
et les représentants du SNPPT FO*

SYNDICAT NATIONAL PENITENTIAIRE DES PERSONNELS TECHNIQUES - F.O.

Site internet: [www.snppt-fo.e-monsite.com/](http://www.snppt-fo.e-monsite.com/)

*FO 1<sup>er</sup> Syndicat de la Fonction Publique de l'État  
et des Personnels Techniques de l'AP*